

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

4 Mars 1876.

Nous sommes autorisés à déclarer que les amis personnels de l'honorable M. Delavau qui s'étaient formés en comité conservateur, pour soutenir sa candidature, sont restés, depuis son désistement, tout-à-fait étrangers à la lutte entre MM. Bury et Berger. Il est donc absolument faux, comme on se plaît à le répéter dans les campagnes et comme le laisserait supposer la circulaire elle-même de M. Bury, que les amis de M. Delavau appuient une candidature représentant des opinions diamétralement opposées aux leurs.

On voit, d'après cela, que les bruits qu'on a fait courir sont dénués de tout fondement, et que M. Eugène Berger, restant désormais le seul candidat de l'ordre, peut compter sur les suffrages de tous les vrais conservateurs.

Les ballottages du 5 mars.

Malgré les résultats navrants du dernier scrutin, nous avons un devoir à remplir envers les électeurs ruraux à l'occasion du scrutin du 5 mars : c'est de les inviter à prendre une part active et énergique à cette lutte suprême. Lors même qu'ils n'auraient que le choix entre le médiocre et le mauvais, ils devront voter pour le médiocre ; et au besoin voter pour le mauvais contre le pire.

C'est par ces durs écoles, nous le répétons, qu'on fait l'apprentissage de la vie politique. Plus le devoir est amer, plus il y a

de profit pour l'avenir à le remplir jusqu'au bout.

D'ailleurs, il peut y avoir du profit pour le présent. Dans beaucoup de questions majeures, la majorité tiendra à peu de voix, et ce peu de voix peut être le fruit des ballottages du 5 mars qui sont au nombre de plus de 400, c'est-à-dire du quart de la Chambre des députés.

Donc, que personne ne recule devant sa tâche. Quand les honnêtes gens font leur devoir, Dieu se charge des suites. Quand ils le désertent, eux seuls en sont responsables. Malheur à ceux qui assument une telle responsabilité ! (Gazette des campagnes.)

Nous trouvons le même encouragement dans une autre feuille qui s'exprime ainsi :

« En présence de la situation que les élections du 20 ont faite à notre pays, est-il besoin de faire appel à tous les hommes dévoués aux intérêts de la France pour les engager à lutter autant que possible, par leur vote du 5 mars, contre les envahissements de la révolution ? »

« Les événements sont graves, le danger est grand ; mais que chacun consulte sa conscience et agisse ; il faut résister jusqu'au bout. »

La Guerre de 1870.

C'est M. Gambetta qui se montra, en 1870 — ainsi du reste qu'une foule de républicains — partisan résolu d'une guerre avec la Prusse.

C'est M. Gambetta qui, rencontrant M. Robert Mitchell, auteur d'articles pacifiques dans le *Constitutionnel*, lui reprocha ses articles en termes fort émus :

« VOUS ÊTES SATISFAIT, LUI DIT-IL, C'EST LA UNE EXPRESSION SCÉLÉRATE. S'OPPOSER À LA GUERRE, C'EST MANQUER DE PATRIOTISME ! »

Le fait n'a jamais été démenti par M. Gambetta. Il ne le sera pas.

LA DERNIÈRE BATAILLE.

La lutte électorale touche à sa fin. Demain dimanche le tumulte va recommencer autour des urnes, et, la journée finie, il ne restera plus rien de tant de harangues, de proclamations, de calomnies et d'insultes dont l'air est rempli et qui fatiguent les oreilles depuis plus d'un mois. De tant de bruits dissonnants, de tant de clameurs contradictoires il ne restera que le nom des élus. La France portera son regard sur eux, avec une curiosité anxieuse elle attendra le jour où ils se mettront à l'œuvre. Pauvre France ! que de promesses séduisantes on lui a faites dans les jours qui viennent de s'écouler ! que d'espérances on a fait miroiter devant ses yeux ! Que de déceptions, que de douloureux désenchantements lui sont peut-être réservés !

Ce sera sa faute ; ce sera la faute de son caractère léger, enthousiaste, faible et irrésistible. Elle se sera donnée une Chambre républicaine sans trop l'avoir prévu, sans savoir ce qu'elle faisait. La République est à la mode ; c'est la fièvre du jour. On a fait croire à la multitude que son bonheur futur dépendait de cette forme de gouvernement : beaucoup d'indécis ou d'insoucians ont voté pour la République parce que, leur a-t-on dit, lui substituer la monarchie ce serait soulever de nouveaux troubles ; fatigués de changements, las d'incertitude, ils ont cru travailler pour la paix en agissant comme ils ont agi.

Les harangueurs avec leurs phrases retentissantes ont fait le reste, et la multitude a consacré ce régime dont elle ignore les conséquences et les dangers. Voilà comment les élections du 20 février ont été républicaines ; voilà comment la France est démocratique. Elle a agi par entraînement, par ignorance et par crainte ; elle ne l'a pas fait par raison. Cherchez parmi ces millions d'électeurs combien sont capables de raisonner l'acte qu'ils ont accompli il y a quinze jours ; combien ont étudié les avantages comparés de la République et de la monarchie ; combien ont agi sans préjugés et sans passion, et dites ensuite ce que vaut

cette institution tant vantée du suffrage universel.

Les élections du 5 mars auront-elles le même caractère que celles du 20 février ? Nous ne le croyons pas. Tout mouvement puissant a son contre-coup en sens inverse. La France a entr'ouvert les yeux ; elle a été étonnée de son œuvre ; Paris lui-même a montré quelque stupeur. La France s'est demandé comment elle avait pu prodiguer ses suffrages à ces comédiens sans loyauté et sans talent qui seraient ridicules jusque sur un théâtre, comment sa capricieuse faveur avait pu ramener sur la scène politique, escortés de leurs nombreux amis, ces dictateurs et ces émeutiers tombés sous la colère et le mépris publics, au lendemain du 8 février 1871.

Malheureux pays ! cinq années et la triste éloquence de quelques menteurs audacieux ont suffi pour lui faire oublier les taches faites à son honneur et ses blessures encore saignantes.

Quoi qu'il arrive, la nouvelle Assemblée sera républicaine. Les projets qu'elle médite sont effrayants ; tout nous fait craindre que son activité fiévreuse et ses instincts novateurs ne soient la source de grandes fautes. Notre patrie déjà si éprouvée marche sur le bord d'un nouvel abîme.

Malgré cela, nous ne désespérons pas ; outre la fécondité de son sol, « la France a un fonds merveilleux de ressources morales et politiques. Même dans le mal, elle vaut mieux qu'elle ne paraît ; sa volonté est plus saine que ses choix ne sont justes, et son bon sens est aussi alerte dans ses retours que son imagination est légère dans ses écarts. Ces ressources, elle va les retrouver à la vue du danger. »

A. LEROUX.

Chronique générale.

Nous devons constater aujourd'hui une nouvelle baisse assez sensible à la Bourse d'hier et d'avant-hier. La chose n'a rien qui nous doive surprendre ; elle était même

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UNE FAMILLE PAUVRE.

(Suite.)

IV.

DIEU MESURE LE VENT A LA BREBIS NOUVELLEMENT TONDUE.

Le lendemain matin, vers les dix heures, Hélène, qui depuis l'aube du jour était aux aguets, aperçut de loin un homme qui gravissait à cheval l'étroit chemin de la ferme.

C'était sans doute l'huissier. Renardeau accomplissait ses menaces. Mais elle avait assez réfléchi à cette visite judiciaire pour pouvoir en prendre son parti.

Tout ce qu'elle voulait, c'était que son père ignorât ce fâcheux événement, et pour prévenir l'entrée de l'huissier dans la maison, elle alla au-devant de lui, et le rencontra au moment où il arrêtait son cheval à la porte de l'écurie.

— Mademoiselle, dit l'huissier en mettant pied à terre, n'est-ce pas ici que demeure M. Jacques-François-Louis Valbois, ancien notaire ?

— Oui, monsieur.

— J'ai une pièce à lui remettre.

— Monsieur, mon père est souffrant, et hors d'état de recevoir personne. Si vous êtes chargé d'une commission pour lui...

— Oui, sans doute, d'une commission que je dois remplir auprès de lui-même, parlant à sa personne.

— En ce moment, monsieur, c'est impossible...

— Mais, mademoiselle, il le faut, répliqua l'huissier avec impatience, en s'avançant vers la porte.

— Arrêtez, au nom du ciel ! s'écria Hélène avec un mouvement de terreur.

— Arrêtez ! répéta au même instant une voix éclatante, et Georges apparut.

— Dieu du ciel ! mon frère, dit Hélène en se précipitant comme une colombe éperdue dans les bras du jeune homme.

Georges s'élança vers l'huissier, et lui présentant un sac d'argent :

— Je sais ce que vous voulez, dit-il ; voici ce qui est dû à M. Renardeau, donnez-moi votre quittance, et partez.

— Oh ! mon bon et cher frère, s'écria Hélène quand l'huissier se fut éloigné, quelle bonté du ciel, quel miracle de la providence t'a rendu à moi

dans un tel moment !

— Oui, un vrai miracle, ma douce Hélène ; je te dirai ce qui m'est arrivé. Mais d'abord, que fait notre père ?

— Je l'ai quitté dormant d'un bon sommeil. Il n'a pas su qu'un huissier devait arriver ici ce matin, et, grâce à toi, il ne le saura pas. Ton absence l'a inquiété plus d'une fois, mais j'ai tant trouvé de raisons pour la justifier que je suis parvenue à le tranquilliser. A présent, te voilà, tout est oublié, tout est bien. Mon Dieu, je vous remercie. Tiens, assieds-toi sur ce banc, et dis-moi comment tu as quitté le bureau de la Presse, comment tu es ici avec un secours inattendu, au moment où cet affreux émissaire de M. Renardeau voulait pénétrer jusqu'à notre père.

— C'est ce généreux percepteur, répondit Georges, ce bon et digne M. Durand. Ah ! que le ciel le bénisse. J'étais gardé par deux douaniers, condamné à l'amende que je ne pouvais payer. On n'attendait que la fin de quelques formalités pour me conduire en prison. J'avais envoyé un commissionnaire à M. Billaudaud, et je ne recevais point de réponse. Je pensais à toi, à notre père, à votre affreuse situation, et je souffrais un martyr que je n'avais jamais imaginé. M. Durand passe par hasard à la Presse. Il entend parler de mon arrestation, il vient me voir, me prend à l'écart, m'interroge. Je lui raconte tout ce qui s'était passé,

les menaces de Renardeau, l'extrémité à laquelle j'étais réduit, la funeste résolution que j'avais prise, enfin tout.

— Vous avez eu tort, me dit-il avec une touchante douceur, grand tort de chercher un remède à votre fâcheuse position par une violation flagrante des lois ; si vous vous étiez adressé à moi... Mais vous ne me connaissiez pas assez, et tout le monde vous abandonnait, pauvre jeune homme ! Vous avez reçu là une cruelle leçon, et vous ne serez pas tenté de recommencer cette fatale expérience.

— Oh ! monsieur, m'écriai-je, j'accepterais toutes les misères de ce monde plutôt que de m'exposer à une situation si humiliante.

— J'en suis sûr, et grâce au ciel je suis arrivé à temps.

Il s'approcha du receveur, et se mit à causer avec lui. J'entendis qu'il parlait d'amende, de transaction ; tous deux discutaient à la fois, et assez vivement. Enfin, le receveur reprit son procès-verbal, y ajouta un paragraphe. M. Durand déposa je ne sais combien d'écus sur la table, puis, me prenant par le bras : Vous êtes libre, me dit-il, venez.

Il me conduisit dans une auberge du village, me fit servir à déjeuner, écrivit quelques chiffres sur un carré de papier ; puis, tirant de son portemanteau un sac d'argent :

prévue; mais elle aura pour résultat de rendre les journaux républicains de plus méchante humeur encore.

En effet, les organes de la démagogie ne sont pas encore consolés de la baisse formidable des fonds publics qui a accueilli les élections du 20 février.

On ne peut pas ouvrir un organe de la gauche sans y trouver plusieurs colonnes d'injures à l'adresse des conservateurs et des bonapartistes, et dans lesquelles les rouges cherchent à persuader à leurs bénévoles lecteurs que ce sont les conservateurs qui ont provoqué cette baisse lamentable.

Sont-ce donc les premiers venus qui peuvent faire la pluie et le beau temps à la Bourse, faire baisser ou hausser à leur gré les fonds publics de 2 à 3 francs en une semaine?

Allons, allons, citoyens, quand on veut mentir et calomnier, il faut du moins que les mensonges et les infamies que l'on débite aient quelque apparence de vérité et de logique. Or, tel n'est pas ici le cas.

La Bourse a baissé parce que le monde des affaires a peur des républicains, et vous aurez beau dire, beau faire, crier, tempêter, injurier, vous n'empêcherez pas que l'épargne, les institutions de crédit, les maisons de banque sérieuses n'aient été frappées de stupeur en apprenant les résultats des élections du 20 février. Et, du reste, nous verrons comment les fonds publics se comporteront, si les résultats des élections du 5 mars ressemblent à ceux des élections du 20 février!

D'après les renseignements que nous recevons de divers côtés, le parti conservateur, découragé par les élections du 20 février, ne s'occupe guère des scrutins de ballottage.

Selon son habitude, tenant la partie pour perdue, il renonce à la lutte, ou la soutient si mollement que c'est à peu près comme s'il l'abandonnait.

Les catholiques, nous l'espérons, ne suivront pas cet exemple. Plusieurs de leurs candidats sont en bonne ligne pour les ballottages; ils doivent travailler énergiquement à les faire élire.

Nous n'aurons certes pas le nombre dans la prochaine Chambre, mais nous y comptons déjà des représentants déterminés et nous pouvons y avoir un élite. Le drapeau sera porté et défendu, c'est l'essentiel.

Nous avons eu, au point de vue parlementaire, des situations plus mauvaises, et rien n'a été perdu. Il n'y a donc pas lieu de désespérer. Seulement il faut agir et ne pas croire qu'une Assemblée où dominera l'esprit des Greppo, des Barodet, des Nadaud et des Floquet puisse rien faire qui dure longtemps.

Outre les candidats que nous devons soutenir énergiquement parce qu'ils sont nôtres, nous pouvons encore intervenir avec succès là où les adversaires restés en présence NE SONT PAS ENNEMIS ABSOLUS DE NOS PRINCIPES. Qu'un groupe

d'électeurs catholiques, offrant une certaine consistance, promette son concours au candidat qui défendra la liberté de l'enseignement, et parmi ceux dont on n'aurait rien pu obtenir il y a huit jours, plus d'un s'engagera très-volontiers. Les seconds scrutins ont cette vertu.

L'important est d'agir avec promptitude et ensemble. C'est ce que l'on n'a pas fait partout pour le scrutin du 20 février. L'action des comités n'a pas été très-sensible. Crainte de compromettre quelques bonnes œuvres en se mêlant de politique, on les a compromises toutes en ne s'en mêlant pas.

On pourrait comprendre cette réserve dans les temps réguliers; mais lorsque tout est mis en question, que la guerre est violemment engagée contre l'Eglise, s'abstenir ou se borner à un vote silencieux, c'est une prudence bien malheureuse.

L'ennemi lui-même nous indiquait ce qu'il fallait faire en prétendant que les « cléricaux », et surtout le clergé, ne devaient rien faire. Prêtres et laïques, sachons user de nos droits de citoyens.

Non-seulement les catholiques n'ont pas montré partout le zèle et la vigueur nécessaires, mais sur plusieurs points où les chances de victoire étaient grandes, ils se sont divisés.

Il est avéré aujourd'hui que la majorité républicaine du Sénat et de la Chambre des députés entend contraindre le maréchal de Mac-Mahon à provoquer une révision de l'article de la Constitution qui fixe à Versailles le siège des pouvoirs publics.

Le moyen d'y arriver est des plus simples.

La majorité susdite exigera du ministère qui se présentera devant elle l'engagement d'obtenir du maréchal la proposition de révision. Si le ministère s'y refuse ou s'il ne réussit pas dans ses tentatives auprès du maréchal, on le renversera; on renversera même autant de ministères que le maréchal en pourra constituer sans accéder au retour de Paris. On compte que, de guerre lasse, le maréchal finira par donner sa démission.

Il est superflu de faire remarquer que, dans le cas où le maréchal consentirait à provoquer la révision de la disposition constitutionnelle précitée, cette première concession enhardirait singulièrement les prétentions de la majorité républicaine.

Le retour à Paris n'est pas le seul point qui l'offusque dans le statut du 25 février. Il y a encore l'article qui donne au Président de la République le droit d'ajourner les deux Chambres et, en général, tous les articles qui contiennent les garanties nécessaires du pouvoir exécutif.

Ces garanties seront sapées, une à une, par le même procédé que nous avons signalé plus haut.

On voudra bien remarquer d'ailleurs que, sur le retour à Paris, pour nous en tenir à ce seul exemple, le centre gauche est entièrement d'accord avec la gauche républicaine et l'extrême gauche. M. Casimir Périer s'en

est expliqué, il y a deux jours, dans une réunion de son groupe.

La crise ministérielle en est toujours au même point, et il est probable qu'il n'y aura pas de solution avant lundi.

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Casimir Périer n'a pas cru devoir accepter le ministère de l'intérieur dans les conditions réduites où il lui était offert, c'est-à-dire sur un programme défini de politique générale. Sa conduite a eu l'approbation des membres du centre gauche qui sont unanimes pour reconnaître la nécessité de constituer un ministère sérieux et viable et de ne pas se contenter d'un replâtrage.

Les pourparlers engagés ensuite avec M. Victor Lefranc n'ont pas abouti, par cette raison principale que M. Lefranc, très-estimé comme homme, n'a qu'une très-médiocre influence dans son parti, au point de vue politique, et que par suite il n'apporterait aucune force au cabinet dont il ferait partie.

Reste M. Bérenger qui paraît être en ce moment le candidat ayant les chances les plus sérieuses pour obtenir le portefeuille de l'intérieur, et qui a eu, ces jours-ci, plusieurs entrevues avec M. Dufaure. Mais M. Bérenger partage les idées de M. Casimir Périer sur les conditions dans lesquelles le nouveau cabinet devra se présenter devant les Chambres, et il semble douteux qu'il consente, lui aussi, à figurer dans un ministère de replâtrage, fatalement condamné à une prompt disparition.

Une remarque curieuse à faire, c'est que M. le duc de Broglie pense que la meilleure ligne de conduite à suivre, c'est de s'astreindre aux règles parlementaires et de recruter le cabinet parmi les membres du centre gauche, en évitant avec soin toute cause de conflit entre les Chambres et le pouvoir exécutif.

Ces idées n'ont pas prévalu jusqu'à présent dans les régions gouvernementales où l'on ne songe qu'à restreindre le plus possible les modifications ministérielles en se bornant à donner des successeurs à M. Buffet et à M. de Meaux.

D'après un bruit qui a circulé, mais auquel nous n'ajoutons qu'une médiocre confiance, il serait question d'une combinaison suivant laquelle M. Dufaure prendrait le ministère de l'intérieur et céderait les sceaux à M. Bérenger.

On a parlé également de l'entrée au ministère de M. Mathieu-Bodet.

Il paraît certain que la session des Chambres qui s'ouvrira le 8 mars sera de courte durée.

Les Chambres s'ajourneront après la vérification des pouvoirs pour revenir au milieu de mai et s'ajourneront de nouveau au mois d'août.

Le siège sénatorial de Belfort devant devenir vacant par l'option certaine de M. Thiers pour la députation, les amis de M.

Buffet songent à poser sa candidature; on annonce que M. Keller, député de Belfort, se livre déjà à une active propagande en faveur de l'ancien vice-président du conseil.

M. Ricard a refusé toutes les candidatures qui lui ont été offertes dans diverses circonscriptions où il y aura, demain dimanche, des scrutins de ballottage.

L'ancien président du centre gauche réserve soit pour un des sièges qui deviendront vacants par suite d'options, soit pour le siège de sénateur inamovible vacant par suite de la mort de M. de La Rochette, que lui offrent ses amis politiques.

Il est certain que si M. Ricard était en ce moment sénateur ou député, son nom serait un des premiers inscrits sur les listes ministérielles en formation.

Les bruits qui ont couru sur le déplacement probable de divers chefs de corps d'armée, et notamment du duc d'Annam, sont absolument dénués de fondement.

L'Univers a reçu la lettre suivante, qui donne une idée de l'accueil fait par les autorités françaises de la frontière espagnole aux carlistes qui se sont réfugiés en France. On verra que cet accueil n'a rien de chevaleresque et qu'il compromet gravement l'antique réputation de courtoisie et de généreuse hospitalité.

« Saint-Jean-Pied-de-Port, 26 février »

« Monsieur le rédacteur, »

« Obligé, par les circonstances de la guerre, de chercher la protection du drapeau français, — drapeau qui a toujours abrité toutes les infortunes, — permets-moi, monsieur le rédacteur, de vous raconter quelle hospitalité a été accordée aux soldats de S. M. le roi Charles VII par le gouvernement dont M. le duc Decazes est ministre. »

« Nous passâmes la frontière, entre Bicharinea et Valcarlos, à une heure du matin, le 26, et nous arrivâmes au village d'Alduides, mouillés par la pluie et harassés par la marche. Nous fûmes immédiatement arrêtés par des gendarmes qui nous conduisirent aussitôt à l'auberge, où nous fûmes enfermés dans une chambre sans feu ni lumière, et où même les vitres manquaient. »

« Nous étions une cinquantaine de soldats, depuis celui de colonel jusqu'à celui de simple soldat; nous dûmes passer le reste de la nuit à nous promener dans la chambre, vu qu'il n'y avait pas même de chaises dans la prison que M. le duc Decazes nous avait donnée. Je demandai un lit, mais n'importe quel prix, mais les gendarmes m'assurèrent que ce n'était pas possible. »

« Le matin, nous avons marché entourés de gardes jusqu'à cette ville-ci, où nous fûmes conduits à la maison de sûreté comme des voleurs ou des assassins; 44 officiers furent enfermés dans une petite chambre »

— Tenez, me dit-il, voilà ce que vous aurez à payer à l'huissier. Allez, vous ne me devez point de remerciements, c'est moi qui vous en dois pour le bonheur que j'éprouve en ce moment.

Et je l'ai quitté en lui serrant les mains, sans pouvoir prononcer un seul mot. La joie me donnait des ailes. Je ne marchais pas, je courais à travers les rocs et les bois; et notre père n'a rien su, et me voilà rentré près de vous. Oh! que Dieu soit loué!

Hélène écoutait ce récit dans une sorte de ravissement, et levait les yeux au ciel avec une pieuse reconnaissance.

— Tu le vois, dit-elle, la providence n'abandonne point les malheureux. En te laissant aller au parti désespéré que tu as pris, tu as douté d'elle, et tu en as été sévèrement puni. A présent, tout est fini, nous voilà tranquilles, nous n'aurons plus qu'à compter avec ce généreux homme qui t'a sauvé, et celui-là n'est pas un Renardeau. Viens, mon bon Georges, viens près de notre père.

Tous deux se rendirent auprès du vieux notaire, qui, en se réveillant, et en ne voyant pas ses deux enfants auprès de lui, s'était senti saisi d'une affreuse anxiété.

A l'aspect de Georges, il pousse un cri de joie, puis prenant le jeune homme dans ses bras :

— Deux jours sans te voir, mon cher enfant, dit-il, deux jours. Oh! c'est trop long pour un

pauvre vieillard comme moi qui n'a plus que peu de temps à vivre. Ne t'en va plus ainsi, ne t'en va plus.

En même temps, la bonne Brigitte s'approchait d'un pas timide pour contempler son jeune maître; car, quoiqu'elle n'eût rien su de ce qui s'était passé, et qu'elle n'eût rien dit, elle avait souffert aussi de cette absence extraordinaire.

Georges lui tendit la main, et ces quatre habitants de la ferme, réunis après des heures d'angoisse dans une si cordiale émotion, formaient en ce moment un doux tableau, et, ce soir-là, la tendre Hélène s'endormit avec une sérénité de cœur qu'elle n'avait pas éprouvée depuis longtemps.

V.

La crise douloureuse étant passée, les enfants de la ferme n'en conservaient pas moins de pénibles sujets de sollicitudes.

Le percepteur, par un noble sentiment de délicatesse, n'était point rentré dans la demeure de M. Valbois, de peur sans doute de rappeler par sa présence les obligations contractées envers lui; mais Georges et Hélène ne pouvaient oublier qu'ils lui devaient une somme considérable. Puis le jeune homme étant retourné un jour à Montbenoit, avait appris que M. Renardeau, furieux de son désappointement, criait, menaçait, et s'en allait partout

proclamant plus haut que jamais la ruine complète du vieux notaire.

Ce qui affligeait bien plus que ces honteuses clameurs le cœur de Georges et d'Hélène, c'était la situation de leur père, qui, malgré les soins assidus dont il était entouré, et toutes les ordonnances prescrites par le médecin, et exécutées à la lettre, semblait s'aggraver.

L'automne avait fini, emportant avec un dernier rayon de soleil les dernières fleurs du coteau, et les feuilles jaunies des arbres. On entrait dans la saison d'hiver, ce dur et lamentable hiver des montagnes.

Déjà le ciel était, du matin au soir, voilé d'une brume épaisse; une neige épaisse tombait sur le sol, et l'isolement de la ferme était alors plein de tristesse.

Pendant l'été, on la voyait, les fenêtres ouvertes sur la campagne, élevant légèrement sa tête, au milieu des verts rameaux de sapins, des pâturages où résonnait la cloche des troupeaux, et des sillons ensemencés.

Toute la nature alors semblait lui sourire; la climacite s'épanouissait sur ses murailles; le frêne reverdissait au bord de son toit; un oiseau joyeux gazouillait sur le seuil de la porte; une ruche d'abeilles bourdonnait dans le jardin; rameaux des bois, oiseaux des champs, fleurs de l'enclos, azur du ciel, tout animait la maison solitaire.

Hélène contemplant d'un regard attendri ces scènes des beaux jours, et tous les êtres de la nature étaient pour elle autant d'amis, elle ne se lassait pas d'observer la grâce et d'écouter le mélodieux langage.

Quand elle s'en allait le matin à travers les sentiers du coteau, regardant toutes les plantes vermeillement écloses, prêtant l'oreille au murmure confus de l'insecte, au bruissement des ailes, aux cris heureux de l'oiseau, on eût dit qu'il y avait entre elle et ces myriades de petits êtres, je ne sais quel accord intime, quelle harmonie indéfinissable des sens et du cœur; on eût dit que les fleurs de mousse, en se balançant à ses pieds, lui murmuraient leurs perles de rosée, que les narcisses trouvaient leurs corolles pour lui faire entendre leur miel, que le folâtre pinson et la légère hirondine chantaient plus gaïement sur son passage.

(La suite au prochain numéro.)

qui fut de suite fermée au verrou. Le géolier eut la bonté de nous louer des matelas de paille moyennant une rémunération de 1 fr. 50 par tête. Mais il refusa de nous procurer des couvertures, et nous passâmes notre seconde nuit de captivité sur nos matelas en grelottant de froid.

Ce matin, dimanche, nous avons demandé à M. le commissaire de police de permettre à notre aumônier de dire la messe, ou bien de nous faire conduire à l'église de la ville. Cette permission nous fut nettement refusée sur la terre autrefois catholique de France.

En me rappelant la conduite des Suisses vis-à-vis de l'armée de Bourbaki, — dans laquelle j'ai servi, — je suis doublement étonné de la manière dont nous sommes traités par les ministres libéraux.

Veillez recevoir, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma plus haute considération.

GUILLAUME LEADER,

Commandant au service de S. M. le roi Charles VII, chevalier de la Légion d'Honneur.

Espérons que des ordres seront donnés pour que les nobles et catholiques soldats de don Carlos, en voyant la conduite de nos agents, ne nous prennent pas pour des barbares et des païens.

On lit dans le *Publicateur de la Vendée* :

A Fontenay-le-Comte, 2^e circonscription, M. Godet de la Ribouillière, député sortant, centre droit, se désiste, laissant en présence MM. Beaussire, député sortant, gauche républicaine, et Pugliesi-Conti, ancien préfet, bonapartiste.

La lutte, dans ces conditions, ne manque pas d'un certain piquant, bien fait pour divertir ceux qui, comme nous, jugent les coups du haut de la galerie.

N'est-il pas curieux, en effet, de voir un préfet de l'Empire combattu par un professeur décoré sous l'Empire, avec l'aide d'un ancien journaliste officieux de l'Empire ?

Aussi, l'embarras dans lequel se trouvent ces deux derniers pour attaquer la candidature de leur adversaire est-il impossible à peindre.

Il en sera ce qu'il pourra, mais, dans un temps où l'on ne rit guère, nous ne pouvons que remercier les acteurs de cette petite comédie de nous rendre ainsi moins tristes les derniers jours de carnaval.

Le triomphe des républicains échauffe les esprits outre mesure. Des manifestations désordonnées s'étant produites dans le département de Vaucluse, le préfet a cru devoir en prévenir le retour en adressant aux maires la circulaire suivante datée d'Avignon, 26 février :

Messieurs,

A la suite des élections du 20 février, des manifestations se sont produites sur plusieurs points du département.

Sans doute, il est permis aux électeurs de se réjouir du succès des candidats pour qui ils ont ou auraient voté, et l'autorité, tout en ayant désiré que ces manifestations, de quelque part qu'elles vinssent, fussent moins bruyantes, n'a rien fait pour les empêcher, tant qu'elles n'ont pas excédé certaines limites et qu'elles ne se sont pas perpétuées et renouvelées systématiquement.

Mais, dans quelques localités, ces manifestations ont pris un caractère tumultueux et provocateur, et ont été de nature à compromettre la tranquillité, si bien que les agents de l'autorité et de la force armée ont dû intervenir, comme ils interviendront résolument chaque fois que cela sera nécessaire.

Ces faits sont regrettables, et il importe, dans l'intérêt de la paix publique, d'en prévenir le retour.

Je fais appel à votre patriotisme, messieurs. Je vous prie d'agir sur vos administrés et de leur recommander la modération, la sagesse et la concorde. Je fais appel moi-même à la bonne volonté et à la raison de tous, pour que l'ordre ne soit troublé nulle part.

Le maréchal-président de la République convie autour de lui, sur le terrain constitutionnel, les hommes modérés de tous les partis. Que tous ceux qui ont à cœur la prospérité de notre cher pays entendent cet

appel et prêtent force et appui à l'illustre chef qui l'adresse à la nation.

Agréez, messieurs, etc.

Le préfet de Vaucluse,

S. DONCIEUX.

Dans l'Hérault et le Gard, les têtes ne sont pas moins échauffées, ainsi que l'attestent plusieurs scènes scandaleuses. Nous apprenons par la *Gazette de Nîmes* que M. le docteur Mallet, élu député par les radicaux d'Uzès, promène son personnage dans les divers cantons de l'arrondissement ; sa présence à Saint-Geniès a été dimanche le sujet ou le prétexte de quelques désordres. Les gendarmes, étant intervenus, auraient été insultés. Quelques-uns des tapageurs sont arrêtés, et ils apprendront à leurs dépens que, même sous la République, on ne trouble pas impunément l'ordre et l'on ne jette pas sans danger l'insulte aux représentants de l'autorité.

Un journal prétend que plusieurs agents de la sûreté publique ont été dirigés sur le département du Gard, et que les brigades de gendarmerie de diverses localités ont été doublées.

La République, c'est l'ordre et la paix !

LETRE AUX PAYSANS.

Les élections ne se sont pas faites toutes seules. Les plus partisans du suffrage universel n'estiment point qu'il puisse être laissé à lui-même. Pour nos démocrates, le peuple n'est souverain qu'à la condition de se laisser gouverner par eux. C'est une théorie qu'ils excellent à mettre en pratique. Dans les dernières élections, la propagande républicaine a fait dix fois plus que la candidature officielle. Le parti est riche depuis le 4 septembre, il a pu payer les frais.

On ne connaît jamais tous les frais d'embauchage et de corruption auxquels le radicalisme doit une partie de ses succès. Nous avons cependant une pièce qui témoigne de la pression exercée sur les électeurs ruraux. C'est un manifeste de M. Erckmann-Chatrian, répandu à des centaines de milliers d'exemplaires par toute la France, sous le titre de *Lettre d'un cultivateur aux paysans de France*.

Bien que l'autorisation du colportage eût été refusée à ce *factum* républicain, on a pu l'expédier par ballots dans tous les départements. Chaque village en a reçu, et partout il s'est trouvé un agent pour l'introduire dans les fermes et jusque dans les chaumières.

Le manifeste est habile autant que déloyal ; il parle aux paysans le langage de l'intérêt, en mentant à l'histoire. Tous les partis sont passés en revue. L'auteur du *factum* met à la charge des légitimistes toutes ces vieilles calomnies sur les dîmes, les corvées et autres droits seigneuriaux avec lesquels il est facile de toucher le cœur du paysan ignorant et ombrageux. Il connaissait son lecteur ; il a pris avec lui de ces airs de gros bon sens, de vérité toute ronde qui captent les bonnes gens de campagne.

Après lecture, le paysan se sera dit : C'est vrai, tout de même ; voilà quatorze siècles que nous cultivons la terre pour les nobles et les prêtres ; « nous serions des bêtes et tout le monde nous mépriserait » si nous allions voter « pour le parti de nos rois, de nos seigneurs, de nos évêques, de nos couvents, de ceux qui nous ont gouvernés pendant quatorze cents ans et qui à force d'accabler nos anciens de misère ont fini par soulever toute la nation contre eux et par aller se mettre avec nos ennemis, pour nous imposer leur joug comme à des bœufs ».

Les journaux de la ville, les livres de pacotille dont le colportage inonde les campagnes, ont tant ressassé ces absurdités historiques, que le paysan, même le meilleur, a fini par croire qu'il devait à la Révolution sa liberté et son champ. La mauvaise foi de tous les ennemis de la religion et de la royauté l'entretennent dans la crainte perpétuelle d'un retour à un état de choses dont on a fait un monstre à ses yeux.

Le conseiller qui vient lui dire de ne pas voter pour des gens qui aspirent à rétablir l'ancien régime est le bien venu. Un monsieur dont la parole est imprimée paraît aux paysans en savoir plus long qu'eux sur la politique ; on l'en croit sur parole, on fait ce qu'il dit. Et comment ne pas écouter ce

langage astucieux, inspiré en apparence par le seul intérêt des paysans ?

« Si vous trouvez que vos intérêts s'accordent avec leurs intérêts, si vous voulez reconstituer, avec vos petits champs, vos petits prés, leurs grands et magnifiques domaines, leur rendre tout ce que vous avez gagné si péniblement, vous et vos anciens ; si vous voulez qu'on vous le reprenne tout doucement par des lois de succession : des droits de tester, de substituer, et autres traquenards préparés par ces nobles dans la Chambre qui va finir... eh bien ! votez pour les comtes, les vicomtes, les ducs, les barons, les évêques, les archevêques, et vous serez contents. Ils feront de vous et de vos descendants ce qu'étaient vos anciens et ce que vous aurez souhaité d'être : des serfs, des malheureux attachés à la glèbe et qu'on vendait avec le domaine, comme on vend une ferme avec son bétail ! »

Après avoir fait le procès aux autres partis, le manifeste conclut naturellement pour la République, en montrant aux électeurs campagnards que l'intérêt des candidats républicains se confond avec le leur, et qu'il faut voter pour ceux-ci, comme ils voteraient pour leur propre intérêt.

C'est à l'aide de pareilles manœuvres électorales que le parti républicain a réussi en beaucoup d'endroits à surprendre les suffrages des paysans. Il est tel département où ce manifeste abondamment répandu a eu la plus grande influence sur les élections.

Les bonnes gens ont cru à ce pseudo-cultivateur, à ce romancier révolutionnaire dont le parti républicain s'est fait un agent électoral par toutes les campagnes. Mais la République, pour laquelle ils ont voté et qu'ils verront bientôt à l'œuvre, ne tardera pas à les désabuser de leur crédulité, et ceux-là mêmes qui les ont faits républicains un jour les rendront, par leurs excès, bonapartistes. Ce sera, encore une fois, le dénouement de la République.

OPINION DE M. THIERS

SUR

LA RÉPUBLIQUE.

Extrait du discours de M. Thiers à la Chambre des députés, le 17 mars 1834.

« La République a été essayée d'une manière concluante, suivant nous.

« On nous objecte tous les jours : ce n'est pas la République sanglante comme celle de ces temps que nous voulons ; nous la voulons paisible et modérée.

« Eh bien ! on commet une erreur grave quand on dit que l'expérience n'a pas porté sur deux points. Il y a eu une République sanglante pendant un an ; mais pendant huit à neuf ans, c'était une République qui avait l'intention d'être modérée, qui a été essayée par des hommes honnêtes, capables.

« Sous le Directoire, c'étaient des hommes comme Laréveillère-Lépeaux, Barthélemy, Rewbell, Sieyès, Carnot, hommes modérés, honnêtes, capables, qui voulaient, non pas la République de sang, mais la République paisible. La victoire n'a pas manqué à ces hommes ; ils ont eu les plus belles victoires : Rivoli, Castiglione et mille autres ! La paix ne leur a pas manqué non plus, car Napoléon leur avait donné celle de Campo-Formio, la plus sûre et la plus honorable.

« Cependant, en quelques années, le désordre était partout ; ces hommes d'Etat étaient honnêtes, et cependant le Trésor était livré au pillage, personne n'obéissait ; les généraux les plus modestes, les plus probes, des généraux comme Championnet et Joubert, refusaient d'obéir aux ordres du gouvernement ; c'était un mépris, un chaos universels.

« Il a fallu que des généraux vinssent renverser ce gouvernement (passez-moi l'expression) à coups de pied, et se mettre à leur place.

« Ainsi, dans ces dix ans, il s'est fait en France une expérience concluante sous les deux rapports.

« On a eu la République non-seulement sanglante, mais la République clémente, qui voulait être modérée et qui n'est arrivée qu'au mépris, quoiqu'en majorité les hommes qui la dirigeaient fussent d'honnêtes gens.

« Aussi la France en a horreur ; quand on lui parle République, elle recule épouvantée. Elle sait que ce gouvernement tourne au SANG ou à L'IMBÉCILLITÉ. »

L'imbecillité, comme après le 4 Septembre. Le sang, comme sous la Commune. M. Thiers toutefois n'avait pas prévu le pétrole.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les lecteurs du *Courrier de Saumur* ont été bien attrapés hier soir (n'est-ce pas satisfait qu'il faudrait dire ?).

Point de lecture. La première page n'est qu'une affiche d'une vingtaine de lignes, en gros caractères, qui pourrait prendre place sur une muraille. M. Bury pose de cette façon comme une réclame de grand déballage ou un marchand d'orviétan, comme le chocolat Desbrière ou la douce Revalessière Du Barry qui guérit tous les maux.

La seconde page du *Courrier* a été confiée à la rédaction du comité radical, qui a produit environ 130 lignes, et dont la dernière est suivie de la signature *Bon Sens*.

Quelle ironie des lecteurs ! C'est tout : il n'y a plus rien à lire. La troisième page donne 20 bulletins au nom de M. Bury, et la quatrième, sans impression, est à l'usage des aveugles.

Le maximum de la crue de la Loire a été observé à Orléans le 2 mars, à 4 heures du matin. — Il s'est élevé à 2 mètres 20 centimètres.

A Saumur, aujourd'hui samedi (midi), la Loire est à 3^m 70.

Passage de 1,200 soldats carlistes à Poitiers.

Un train spécial composé de 30 voitures, et contenant 1,200 soldats carlistes environ, est passé à la gare de Poitiers jeudi soir à 7 heures. Ces 1,200 soldats qui vont être internés en France doivent être ainsi répartis : 400 hommes à Tours, 400 à Orléans et 400 à Angers.

Pendant les quelques minutes d'arrêt à la gare de Poitiers, tous se sont jetés pour ainsi dire sur les vivres qui avaient été accumulés au buffet à leur intention et ont enlevé en peu de temps tout ce qui s'y trouvait, ils n'ont absolument rien laissé. Ils payaient du reste sans marchander et bon nombre d'entre eux avaient la bourse abondamment garnie.

Il y avait beaucoup d'officiers, la plupart décorés de différents ordres. La musique du régiment, composée d'instruments bizarres, se trouvait également dans ce train, et les musiciens ont gratifié avant leur départ les curieux qui se trouvaient à la gare d'un air qui, s'il manquait d'harmonie, était fort bruyant.

On remarquait également dans ce train la cantinière, une Andalouse au teint bruni, qui saluait gracieusement de la main.

Des gendarmes de la brigade de Poitiers et des soldats du 125^e de ligne gardaient tous les abords de la gare et ont accompagné les soldats carlistes dans les voitures.

(Journal de la Vienne.)

Pour les articles non signés : P. GODET.

Bulletin Financier.

Paris, 3 mars.

Voici à quels taux infimes se sont traitées de loin en loin quelques rentes et quelques valeurs.

66,47 le 3 0/0 ; 103,52 le 5 0/0 ; 70,85 l'Italien ; 49,35 le Turc ; 1,067 la Banque de Paris ; 493 le Crédit mobilier ; 537 la Société générale ; 605 le Lyonnais ; 470 la Banque franco-égyptienne ; 347 l'obligation égyptienne (1873) ; 323 le Transatlantique ; 745 le Suez ; 616 les délégations ; 435 la Banque ottomane ; 632 le Mobilier espagnol ; 623 les Autrichiens ; 236 les Lombards ; 361 le Sarragosse et 297 le Nord d'Espagne.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

LUNDI 6 Mars 1876.

LE BIJOU PERDU

Opéra-comique en 3 actes, paroles d'Ad. de Leuven et Deforges, musique d'Ad. Adam.

Le spectacle sera terminé par :

LES RENDEZ-VOUS BOURGEOIS

Opéra-comique en 1 acte, paroles de Hoffmann, musique de Nicolo.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 MARS 1876.

Valours au comptant.				Valours au comptant.				Valours au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	60	30		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	725			Canal de Suez, jouiss. Janv. 70.	747	50	
4 1/2 % jouiss. septembre.	96	50		Crédit Mobilier.	193	75		Crédit Mobilier esp., j. juillet.	630		
5 % jouiss. novembre.	103	40		Crédit foncier d'Autriche.	507	50		Société autrichienne, j. janv.	625		
Obligations du Trésor, t. payé.	471	25	1 25	Charentes, 400 fr. p. j., août.	323			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	233			Est, jouissance nov.	680			Orléans.	313		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	485			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	967	50		Paris-Lyon-Méditerranée.	368	50	
1865, 4 %	490	50		Midi, jouissance juillet.	712	50		Est.	308	75	
1869, 3 %	352	50		Nord, jouissance juillet.	1201	25		Nord.	314	75	
1871, 3 %	340			Orléans, jouissance octobre.	1000			Ouest.	309		
1875, 4 %	471	50		Ouest, jouissance juillet, 65.	635			Midi.	309		
Banque de France, j. juillet.	4740			Yvendé, 250 fr. p. jouiss. juill.	1097	50		Deux-Charentes.	290		
Comptoir d'escompte, j. août.	615			Compagnie parisienne du Gaz.	23			Vendée.	240		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	475			Société Immobilière, j. janv.	325			Canal de Suez.	532	50	
Crédit foncier colonial, 250 fr.	370			C. gén. Transatlantique, j. juill.							
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	875										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.
(Service d'hiver, 20 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 8 minutes du matin.		
6 — 15 —	express-poste	
9 — 1 —	(s'arrête à Angers)	
1 — 33 —	omnibus	
4 — 19 —	soir,	
7 — 17 —	express	
	omnibus	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURNAI

3 heures 35 minutes du matin.		
8 — 20 —	omnibus	
9 — 41 —	omnibus	
4 — 24 —	soir,	
10 — 48 —	omnibus	
	express-poste	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 heures.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE OUVRARD PÈRE.

Les créanciers de la faillite du sieur Ouvrard père, entrepreneur à Saumur, sont invités à se trouver, le mardi 14 mars 1876, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, pour recevoir le compte définitif du syndic.

Le greffier,
L. BONNEAU.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE SOCIÉTÉ OUVRARD PÈRE ET FILS.

Les créanciers de la faillite de la société Ouvrard père et fils, entrepreneurs à Saumur, sont invités à se trouver, le mardi 14 mars 1876, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, pour recevoir le compte définitif du syndic.

Le greffier,
L. BONNEAU.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE PIERRE MAILLER.

L'union des créanciers de la faillite du sieur Pierre Maillet, marchand de vaches à Doué, a été dissoute, et le failli a été déclaré inexcusable, par jugement du 28 février 1876.

Le greffier,
L. BONNEAU.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE JOSEPH LAMBERT.

Les opérations de la faillite du sieur Joseph Lambert, marchand vannier à Fontevraut, ont été closes, pour insuffisance d'actif, par jugement du 14 février 1876.

Le greffier,
L. BONNEAU.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE DES FRÈRES MICHEL ET JEAN COSTE.

M. Guérin, ancien huissier à Saumur, a été maintenu dans ses fonctions de syndic, pour l'union des créanciers de la faillite des frères Michel Coste, marchand à Brézé, et Jean-Claude Coste, marchand à Morton, par jugement du 28 février 1876.

Le greffier,
L. BONNEAU.

Tribunal de commerce de Saumur.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou par portions, Au Van-Langlais, près Saumur, MAISON, JARDIN ET CLOS DE VIGNE

Contenant ensemble 1 hectare 27 ares.

S'adresser audit notaire. (73)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou par portions, Commune de Saint-Lambert-des-levées.

LA PIÈCE DU PIERRE-MARIE, contenant 2 hectares 65 centiares. LA PIÈCE DU PORRIER, contenant 3 hectares 23 ares. S'adresser audit notaire. (72)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément. Commune de Dampierre, rue Morin.

1^o Une maison, composée de salon, salle à manger, cuisine, trois chambres à coucher, servitudes complètes, cour, vastes caves avec pressoir.

2^o Un jardin, bien arrosé, contenant 12 ares.

3^o Un clos de vigne blanche, contenant 53 ares.

4^o Un clos de vignes blanche et rouge, contenant 77 ares, dit le Clos-de-Tussay. S'adresser audit notaire. (438)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire,

En l'étude de M^e MÉHOUS, notaire, rue Beaurepaire, à Saumur,

Le dimanche 5 mars 1876, à midi.

UNE MAISON

Située à Varrains, canton des Ruoux,

Grande cave en roc, cour sur le bord de la route de Saumur à Chacé, joignant au midi Gilbert, au couchant la grande route, au nord et au levant la veuve Coulon;

Petit jardin en face de la maison, de l'autre côté de la route.

Facilités de paiement. On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur. (65)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Sise à la Maison-Pré, commune de Saint-Lambert-des-Levés,

Consistant en bâtiments d'habitation, remise, écurie et jardin; le tout d'un seul tenant, clos de murs, porté au cadastre, section C, n^o 77, pour une contenance de 40 ares.

S'adresser, soit à M. Joseph HURTAULT, qui habite la maison, soit à M^e MÉHOUS, notaire. (77)

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE

OU A ÉCHANGER

En totalité ou par parties,

LA FERME

DE LA BLAIRIE

Contenant 15 hectares 64 ares 96 centiares, située communes des Rosiers et de la Menitré.

S'adresser à M^e BOURDAIS. (40)

A VENDRE

PLANT ENRACINÉ de VIGNE ROUGE

Saint-Nicolas.

S'adresser à M. RATIER-LIGER, propriétaire à Bourgueil. (96)

A VENDRE

Pour cause de départ,

TRÈS-BON CHIEN DE GARDE, première race, âgé de deux ans. S'adresser chez M. MAZIERE, route d'Angers; en face la gare des marchandises. (82)

A VENDRE

OU A LOUER

UNE MAISON

Située à Saumur, rue St-Nicolas, Actuellement occupée par M^{lle} Thourlette.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (27)

CABINET

DE

M. CH. CHARTRAIN

Ancien notaire, Agent d'affaires et expert-comptable, à Saumur, rue Nationale.

A CÉDER TOUT DE SUITE

DEUX ÉTUDES D'HUISSIER

De chef-lieu d'arrondissement ET

UN FONDS DE COMMERCE

DE

MODES ET LINGERIE

Dans une jolie ville.

M. CHARTRAIN, directeur divisionnaire de plusieurs compagnies d'assurances, demande des agents et des courtiers. (30)

A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine.

1^o PORTION DE MAISON, située à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, composée de : au rez-de-chaussée, salon, chambre à coucher et cabinet; au premier étage, une autre chambre, cabinet, cuisine; greniers, cave et jardin.

Entrées rue Haute-Saint-Pierre et montée de la Retraite.

2^o Rue du Pavillon, DEUX CHAMBRES au rez-de-chaussée, grenier, cave et cour.

3^o Au Champ-de-Foire, REMISE, ÉCURIE et GRENIER.

S'adresser à M. GIRARD père, place de la Grise. (53)

A VENDRE

GRANDE QUANTITÉ

DE

BELLES PLANCHES, VOLIGES

ET CHEVRONS.

S'adresser à M. GAGNEUX, propriétaire à Presle. (79)

A VENDRE

UNE CALÈCHE PRESQUE NEUVE

Rue Bodin, 7.

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre SAUMUR.

AGRANDISSEMENT

Vaste galerie, spécialement destinée à la vente de la confection pour hommes, jeunes gens et enfants.

Prochainement l'ouverture.

DEUX NOUVEAUX RAYONS

Chapeaux feutre, chapeaux de paille, casquettes, plus de 3,000 à choisir.

Parapluies en tous genres, 50 pour cent meilleur marché que dans les spécialités. (88)

AVIS

M. DAVID, menuisier, informe la clientèle de M. BESSON qu'il vient d'acquiescer son fonds de menuiserie et qu'il maintient son établissement même maison, rue du Portail-Louis. (89)

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, à Saumur.

Entreprise de voitures publiques de M. THOMAS

Service d'été, à partir du 1^{er} mars 1876.

Départs de Fontevraut pour Saumur :

1^{er}, 7 heures du matin. Bureau, à Fontevraut, hôtel de la Croix-Blanche.

2^o, 10 — — — — —

3^o, 2 heures du soir. — — — — —

Départs de Saumur pour Fontevraut :

1^{er}, 3 heures 45 minutes du matin. Bureau, rue du Portail-Louis, de M. Godenèche, aubergiste.

2^o, 10 heures 1/2 du matin. Bureau, quai de Limoges, chez Marliac, aubergiste.

3^o, 5 heures 1/2 du soir. — — — — —

SIROP DELABARRE DIT DE DENTITION

Il y a des contrefaçons. — Exiger la signature. A l'aide de ce dentifrice bien connu, employé en simples frictions sur les gencives des enfants qui font des dents, la sortie des dents s'effectue sans douleur. — Prix du flacon, 3 fr. 50. Notice explicative envoyée franco.

PARIS : DEPOT CENTRAL, 4, rue Montmartre. SEUL DÉPÔT, à Saumur, à la pharmacie PASQUIER.

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Établie à Paris, r. de Grammont, et r. du Quatre-Septembre, 18

ANCIENNEMENT COMPAGNIE ROYALE

Fonds de garantie : 121 millions

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

M. Davillier (Henry), régent de la Banque de France, ancien Président de la Chambre de Commerce de Paris, Président du Conseil.

M. Lutscher (André), de la Maison Hentsch-Lutscher et C^o, Banquier.

M. Clauss (Gustave), Propriétaire de la Banque de France.

M. Demachy, Banquier, Régent de la Banque de France.

M. Vuitry, ancien Ministre président le Conseil d'Etat.

M. Pilet-Will (le comte), Régent de la Banque de France.

M. Denormandie, Membre de l'Assemblée nationale, ancien Président de la Chambre des Avoués.

M. ARCHÉAON (H. d'Alexandre), ancien Agent de change.

M. Le Lasseur, de la Maison Périer frères et C^o, Banquier.

M. Bourceret (Antoine), Propriétaire.

M. André (Alfred), Banquier, Membre de l'Assemblée nationale, Régent de la Banque de France.

M. De Waru (A.), ancien Régent de la Banque de France.

M. Rothschild (le baron Gustave de), Banquier.

M. Onfroy (J.-S.), ancien Membre du Conseil municipal de Paris.

Constitution immédiate d'un capital payé au décès de l'Assuré

PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE PARTICIPATION dans les bénéfices de la Compagnie

Augmentation du Revenu PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie. 28,100,000

Arrérages payés aux Rentiers. 129,628

Bénéfices répartis aux Assurés en cas de décès pour la vie entière. 11,358

S'adresser pour les renseignements Saumur, à M. Gauron; à Angers, à M. Périga Cholet, à M. Manceau; à Beaufort, à M. Clém Lion-d'Angers, à M. Morillon; à Beaufort, à M. S.

Saumur, imprimerie de P. GODET. Certifié par l'imprimeur soussigné.